

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR

2011

MAQUETTE DU RAP



Version 1.6 du 27/03/2012

À PROPOS DE LA MAQUETTE

Cette maquette est réalisée à partir des éléments du RAP 2010 et du RAP 2009 de la mission « Ville et logement » et du programme « Développement et amélioration de l'offre de logement ».

Les valeurs chiffrées et les textes ne sont qu'illustratifs de l'image de la présentation finale. Les textes d'analyse des résultats ont été tronqués.

Certains éléments proviennent d'autres programmes.

Précisions concernant l'aspect de la maquette :

- Les **données à saisir**, notamment les textes et les données chiffrées qui apparaissent dans les tableaux, sont surlignées en **jaune**.
- Les **recommandations** concernant la rédaction des textes de justification que vous pouvez retrouver de façon plus détaillée dans les annexes qui accompagnent la circulaire pour la préparation des rapports annuels de performances (RAP) pour l'année 2011, sont affichées en **vert** et en **italique**.
- Les liens avec l'application Farandole et les consignes de saisie sont affichés en couleur **prune** et en **italique**.

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2011 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2011, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2011 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2011. Le cas échéant les données relatives à l'exécution 2010 peuvent avoir été retraitées.

Chaque mission fait apparaître un bilan stratégique et un bilan des réformes.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **Par programme, la présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FDC) et les attributions de produits (ADP) réalisées en 2011, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2010.
- Les charges du programme, évaluées par action.
- Les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances de chaque programme qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

(Aplat bleu économisons l'encre)



Ayons le réflexe développement durable : imprimons moins !

TABLE DES MATIÈRES

Mission

VILLE ET LOGEMENT

7

Bilan de la deuxième année de la programmation pluriannuelle

8

Récapitulation des crédits et des emplois

9

Programme 135

DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT

13

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

14

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

15

Rappel de la présentation du programme

23

Objectifs et indicateurs de performance

25

Justification au premier euro

27

Opérateurs

48

Analyse des coûts du programme et des actions

55

MISSION

(Aplat rouge économisons l'encre)



MISSION**VILLE ET LOGEMENT**

Bilan de la deuxième année de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	9

Ville et logement

Mission | BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Xxxxx XXXXX Ministre de xxxxxxxx

Yyyyy YYYYY Ministre de yyyyyyyy yy yyyyyy

(MSN.TRMSN14) Saisie des données à la mission>MSN>Textes 1BLF 2MPAP>Ministre

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires

(MSN.TRMSN09) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Bilan stratégique de la mission

La première partie des RAP, consacrée à la mission, comportera un bilan de la programmation pluriannuelle...

BILAN DES RÉFORMES

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires

(MSN.TRMSN13) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Bilan des réformes

Un bilan des réformes intervenues ou ayant débuté en 2011, notamment celles arbitrées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, celles dont l'exécution était prévue pour l'année 2011 dans le PAP 2011 ou celles intervenues en complément.

INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Indicateur XXX-Y.Z : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Sous-indicateur (voir le détail dans la présentation de l'objectif n° Y du programme n° XXX)	Unité	Réalisation 2011
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	%	99,99

Indicateur XXX-Y.Z : YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY

Sous-indicateur (voir le détail dans la présentation de l'objectif n° Y du programme n° XXX)	Unité	Réalisation 2011
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYY1	%	99,99
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYY2	%	99,99

*Farandole : Ces données sont restituées automatiquement à partir du moment où la case « Indicateur de Mission » a été cochée dans la partie Performance du programme concerné lors des PAP 2011. Chaque indicateur portera la mention « indicateur de la mission » au niveau « Programme ».*Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(MSN.TRMSN15) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Commentaires sur les indicateurs...

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2011 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2011 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Patrimoines			
Ministre de la culture et de la communication			
Exécution	999 999 999	999 999 999	999
Prévision	999 999 999	999 999 999	999
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999</i>
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	
Création			
Ministre de la culture et de la communication			
Exécution	999 999 999	999 999 999	999
Prévision	999 999 999	999 999 999	999
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999</i>
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			
Ministre de la culture et de la communication			
Exécution	999 999 999	999 999 999	999
Prévision	999 999 999	999 999 999	999
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999</i>
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	
<i>Transferts d'ETPT prévus en gestion</i>			9
Total Exécution	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999
Total Prévision	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Ville et logement

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2010	2011	2010	2011
202 Rénovation urbaine	397 591 610 380 582 578	382 299 349 362 062 279	383 591 610 144 841 248	227 299 349 59 221 412
03 Programme national de rénovation urbaine	397 576 610 380 115 419	382 299 349 362 058 279	353 576 610 100 619 867	197 299 349 39 915 653
04 Grands projets de ville - opérations de renouvellement urbain	15 000 467 159	4 000	30 015 000 44 221 381	30 000 000 19 305 759
147 Équité sociale et territoriale et soutien	751 219 385 670 843 367	758 719 968 763 971 186	790 219 385 717 503 295	792 719 968 793 724 028
01 Prévention et développement social	348 581 385 308 543 244	340 289 968 287 192 323	378 981 385 349 259 570	367 489 968 341 202 037
02 Revitalisation économique et emploi	359 130 000 321 762 772	375 400 000 437 409 698	366 730 000 326 414 890	382 200 000 413 037 002
03 Stratégie, ressources et évaluation	43 508 000 40 537 351	43 030 000 39 369 165	44 508 000 41 828 835	43 030 000 39 484 989
109 Aide à l'accès au logement	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057
01 Aides personnelles	4 933 010 000 4 845 940 000	4 985 900 000 5 085 900 000	4 933 010 000 4 845 940 000	4 985 900 000 5 085 900 000
02 Accompagnement des publics en difficulté	8 025 500 18 542 940	8 042 500 8 412 057	8 025 500 18 542 940	8 042 500 8 412 057
135 Développement et amélioration de l'offre de logement	1 203 638 142 1 262 726 598	1 528 822 087 1 267 491 299	1 030 414 142 846 185 073	1 134 572 087 943 093 849
01 Construction locative et amélioration du parc	1 004 987 108 1 214 884 557	1 321 436 067 1 218 999 653	827 764 949 804 787 714	929 731 953 909 825 698
02 Soutien à l'accession à la propriété	7 657 700 7 344 628	6 342 374 4 310 097	14 603 845 9 422 184	6 055 868 4 350 121
03 Lutte contre l'habitat indigne	25 857 170 23 945 941	24 582 846 21 863 272	22 849 554 13 703 408	24 418 821 12 512 497
04 Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	7 359 348 8 538 943	8 063 172 8 083 887	7 351 595 7 546 588	7 032 618 5 672 893
05 Soutien	157 776 816 8 012 529	168 397 628 14 234 390	157 844 199 10 725 179	167 332 827 10 732 640

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2010	2011	2010	2011
<i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>				
202 / Rénovation urbaine	397 591 610 380 582 578	382 299 349 362 062 279	383 591 610 144 841 248	227 299 349 59 221 412
Titre 6. Dépenses d'intervention	397 591 610 380 582 578	382 299 349 362 062 279	383 591 610 144 841 248	227 299 349 59 221 412
147 / Équité sociale et territoriale et soutien	751 219 385 670 843 367	758 719 968 763 971 186	790 219 385 717 503 295	792 719 968 793 724 028
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	8 600 000 7 178 528	15 830 000 65 891 955	8 600 000 7 355 383	15 830 000 40 336 858
Titre 5. Dépenses d'investissement	358 000 1 800 998	200 000 699 297	1 358 000 1 796 317	200 000 707 754
Titre 6. Dépenses d'intervention	742 261 385 661 863 841	742 689 968 697 379 934	780 261 385 708 351 595	776 689 968 752 679 416
109 / Aide à l'accès au logement	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057
135 / Développement et amélioration de l'offre de logement	1 203 638 142 1 262 726 598	1 528 822 087 1 267 491 299	1 030 414 142 846 185 073	1 134 572 087 943 093 849
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	18 931 254 25 016 977	24 369 019 27 119 009	18 987 471 21 457 315	23 283 449 22 014 894
Titre 5. Dépenses d'investissement	551 666	2 278		182 260
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 035 259 888 1 237 157 955	1 349 401 512 1 240 370 012	861 979 671 824 727 758	956 237 082 920 896 695
Total des crédits prévus	7 293 484 637	7 663 783 904	7 145 260 637	7 148 533 904
Total des crédits consommés	7 178 635 483	7 487 836 821	6 573 012 556	6 890 351 346
Dont :				
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	27 531 254 32 195 505	40 199 019 93 010 964	27 587 471 28 812 698	39 113 449 62 351 752
Titre 5. Dépenses d'investissement	358 000 2 352 664	200 000 701 575	1 358 000 1 796 317	200 000 890 014
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 116 148 383 7 144 087 314	7 468 333 329 7 394 124 282	6 966 868 166 6 542 403 541	6 954 168 899 6 827 109 580

PROGRAMME 135

(Aplat goldie économisons l'encre)



PROGRAMME 135

DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT

MINISTRE CONCERNÉ : XXXXX XXXXXX, MINISTRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Rappel de la présentation du programme	23
Objectifs et indicateurs de performance	25
Justification au premier euro	27
Opérateurs	48
Analyse des coûts du programme et des actions	55

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Xxxx XXXXXXXXXX *

Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

Responsable du programme n° 135 : Développement et amélioration de l'offre de logement

* Commentaires facultatifs commentaires facultatifs commentaires facultatifs commentaires facultatifs.

(PGM.TRPGM07) [PGM>Performance>PGM>Saisir Bilan stratégique et Présentation>Commentaires facultatifs](#)

Commentaires facultatifs (en cas de changement de responsable ou d'évolution de l'organisation).

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM14) [PGM>Performance>PGM>Saisir Bilan stratégique et Présentation>Bilan stratégique](#)

Ce bilan correspond à la réalisation effective de la présentation stratégique de chaque programme dans le PAP 2011.

Il s'agit d'un bilan de synthèse (en 2 pages maximum) réalisé par le responsable du programme incluant :

- 1. une synthèse de l'analyse des résultats (et/ou écarts) du programme, à la lumière des principaux événements et réalisations de 2011 ;*
- 2. une appréciation globale de la performance du programme et de son évolution en 2011 ;*
- 3. des pistes pour préparer les orientations stratégiques du PAP 2012, en indiquant le cas échéant, les incidences plus immédiates sur la gestion 2011.*

Il convient dans cette partie de rendre compte des engagements pris dans le PAP 2011, en expliquant les réalisations effectives, d'un point de vue qualitatif plutôt que quantitatif, et en montrant ce en quoi le programme a été performant, c'est à dire en quoi il a « mieux dépensé » en 2011 qu'en 2010, en quoi il s'est amélioré en 2011.

Un point sur l'évolution de la cartographie des BOP pourra être fait si nécessaire.

En raison de sa forte visibilité, cette synthèse devra faire l'objet d'une attention particulière de la part du responsable du programme. Ce dernier veillera à éviter une présentation trop détaillée et pas suffisamment analytique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues
INDICATEUR 1.1	Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne en zone tendue, moyennement tendue et détendue
INDICATEUR 1.2	Pourcentage de logements locatifs sociaux financés (en PLUS et PLAI) et agréés (PLS) en zone tendue, moyennement tendue et détendue

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2011 Consommation 2011							
01	Construction locative et amélioration du parc		5 762 219 7 940 090	-660	1 315 673 848 1 211 060 223	1 321 436 067 1 218 999 653	1 321 436 067
02	Soutien à l'accession à la propriété		4 572 409 4 310 097		1 769 965 0	6 342 374 4 310 097	6 342 374
03	Lutte contre l'habitat indigne		2 024 237		24 582 846 19 839 035	24 582 846 21 863 272	24 582 846
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		688 319 1 569 708		7 374 853 6 514 179	8 063 172 8 083 887	8 063 172
05	Soutien	155 051 556	13 196 072 11 274 877	2 938	2 956 575	168 247 628 14 234 390	168 397 628
Total des AE prévues en LFI		155 051 556	24 219 019		1 349 401 512	1 528 672 087	1 528 822 087
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+23 496		+23 496	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-155 051 556		-34 190 841		-189 242 397	
Total des AE ouvertes		0		1 339 453 186		1 339 453 186	
Total des AE consommées			27 119 009	2 278	1 240 370 012	1 267 491 299	

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2011 Consommation 2011							
01	Construction locative et amélioration du parc		5 762 219 6 803 226	0	923 969 734 903 022 472	929 731 953 909 825 698	929 731 953
02	Soutien à l'accession à la propriété		4 554 359 4 307 452		1 501 509 42 669	6 055 868 4 350 121	6 055 868
03	Lutte contre l'habitat indigne		881 407		24 418 821 11 631 090	24 418 821 12 512 497	24 418 821
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		685 600 1 621 699		6 347 018 4 051 194	7 032 618 5 672 893	7 032 618
05	Soutien	155 051 556	12 131 271 8 401 110	182 260	2 149 270	167 182 827 10 732 640	167 332 827
Total des CP prévus en LFI		155 051 556	23 133 449		956 237 082	1 134 422 087	1 134 572 087
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+23 496		+23 496	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-155 051 556		-29 850 373		-184 901 929	
Total des CP ouverts		0		949 543 654		949 543 654	
Total des CP consommés			22 014 894	182 260	920 896 695	943 093 849	

Farandole : Comme pour les RAP 2010, les dépenses de titre 2 seront saisies, le cas échéant après ventilation des pseudo-actions « Dépenses de personnel à reventiler » (articles d'exécution 98 et 99) selon la procédure décrite dans la circulaire RAP.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2010 Consommation 2010</i>							
01	Construction locative et amélioration du parc		5 827 808 11 439 178	538	999 159 300 1 203 444 841	1 004 987 108	1 004 987 108 1 214 884 557
02	Soutien à l'accession à la propriété		4 674 180 3 806 160		2 983 520 3 538 468	7 657 700	7 657 700 7 344 628
03	Lutte contre l'habitat indigne		2 555 067		25 857 170 21 390 874	25 857 170	25 857 170 23 945 941
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		99 450 754 364	12 044	7 259 898 7 772 535	7 359 348	7 359 348 8 538 943
05	Soutien	149 447 000	8 179 816 6 462 208	539 084	1 011 237	157 626 816	157 776 816 8 012 529
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		149 447 000	18 781 254		1 035 259 888	1 203 488 142	1 203 638 142
Total des AE consommées			25 016 977	551 666	1 237 157 955		1 262 726 598

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2010 Consommation 2010</i>							
01	Construction locative et amélioration du parc		5 821 669 5 726 320		821 943 280 799 061 394	827 764 949	827 764 949 804 787 714
02	Soutien à l'accession à la propriété		4 669 257 3 793 260		9 934 588 5 628 924	14 603 845	14 603 845 9 422 184
03	Lutte contre l'habitat indigne		299 073		22 849 554 13 404 335	22 849 554	22 849 554 13 703 408
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		99 346 2 164 021		7 252 249 5 382 567	7 351 595	7 351 595 7 546 588
05	Soutien	149 447 000	8 171 199 9 474 641		1 250 538	157 618 199	157 844 199 10 725 179
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		149 447 000	18 761 471		861 979 671	1 030 188 142	1 030 414 142
Total des CP consommés			21 457 315		824 727 758		846 185 073

Les retraitements de l'exécution 2010 au format de la maquette Missions/programmes/actions (MPA) 2011 seront réalisés par la Direction du budget, selon les modalités décrites dans l'annexe 3 de la circulaire relative à l'élaboration des RAP 2011.

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
03	Programme national de rénovation urbaine (nouveau)	1 396 742 981
04	Grands projets de ville - opérations de renouvellement urbain (nouveau)	56 218 926
Total		1 452 961 907

Farandole : Ces chiffres sont saisis dans la partie « Analyse des coûts » et édités automatiquement ici.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2010 (*)	Ouvertes en LFI pour 2011	Consommées en 2011 (*)	Consommés en 2010 (*)	Ouverts en LFI pour 2011	Consommés en 2011 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		155 051 556			155 051 556	
Rémunérations d'activité		100 166 468			100 166 468	
Cotisations et contributions sociales		53 466 406			53 466 406	
Prestations sociales et allocations diverses		1 418 682			1 418 682	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	25 016 977	24 219 019	27 119 009	21 457 315	23 133 449	22 014 894
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 317 423	18 456 800	21 406 033	15 730 995	17 371 230	16 396 148
Subventions pour charges de service public	5 699 554	5 762 219	5 712 976	5 726 320	5 762 219	5 618 746
Titre 5. Dépenses d'investissement	551 666		2 278			182 260
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	197 852		2 103			13 455
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	353 814		175			168 805
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 237 157 955	1 349 401 512	1 240 370 012	824 727 758	956 237 082	920 896 695
Transferts aux ménages	541 835 532	506 209 939	488 280 745	324 806 759	374 582 644	365 760 059
Transferts aux entreprises	245 060 804	792 059 256	282 429 189	309 627 242	524 026 020	285 757 809
Transferts aux collectivités territoriales	412 951 324	51 132 317	430 952 429	172 212 611	57 628 418	245 883 989
Transferts aux autres collectivités	37 310 295		38 707 649	18 081 146		23 494 838
Total hors FDC et ADP		1 528 672 087			1 134 422 087	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-155 051 556			-155 051 556	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-34 167 345			-29 826 877	
Total (*)	1 262 726 598	1 339 453 186	1 267 491 299	846 185 073	949 543 654	943 093 849

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2010	Prévues en LFI pour 2011	Ouvertes en 2011	Ouverts en 2010	Prévus en LFI pour 2011	Ouverts en 2011
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		150 000	23 496		150 000	23 496
Total		150 000	23 496		150 000	23 496

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/07/2011					154 276 298		154 276 298	

■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2011						16 038 777		14 359 441
24/10/2011						3 597 500		6 374 879
28/11/2011						14 769 431		14 769 431
Total						34 405 708		35 503 751

■ ARRÊTÉ DE REPORT DE CRÉDITS OUVERTS PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2011		815 090		5 653 378	0	0	0	0

■ ARRÊTÉ DE REPORT DE CRÉDITS HORS FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/05/2011		81 090		81 090	0	0	0	0

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | CRÉDITS DU PROGRAMME

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2011	0	16 634	0	16 634				
29/12/2011	0	6 862	0	6 862				
Total	0	23 496	0	23 496				

DÉCRET D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/12/2011	0	0	0	0	500 000	600 000	500 000	600 000

PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/12/2011	0	0	0	0	775 258	600 223	775 258	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	0	838 586	0	5 676 874	155 051 556	35 005 931	155 051 556	35 503 751

NB : la liste des natures de mouvements de crédits n'est pas exhaustive, elle est donnée ici à titre d'exemple.

Farandole : Les informations détaillées sur les décisions affectant les ressources disponibles en gestion seront présentées en introduction de la partie JPE, dans les éléments transversaux au programme, dans les différentes rubriques prévues à cet effet (cf. pages 27 et 28).

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2011 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2011.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2010	Chiffrage initial pour 2011	Chiffrage actualisé pour 2011
110222	<p>Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p>Commentaire de l'écart entre chiffrages initial et actualisé : L'augmentation de la dépense entre le PLF pour 2010 et le PLF pour 2011 résulte de la très forte hausse des dépenses éligibles au dispositif entre les revenus 2004 (revenus pris en compte pour l'estimation effectuée dans le cadre du PLF pour 2010) et les revenus 2005 (revenus pris en compte pour l'estimation effectuée dans le cadre du PLF pour 2011). Le coût de 1.873 M€ correspond à une donnée constatée.</p> <p>Objectif : Diminuer la consommation énergétique des logements</p> <p>Bénéficiaires : 990.000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : très bonne - Création : 1999 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 200 quater</p>	990	1 000	1 873
110236	<p>Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur de l'aide aux personnes</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p>Objectif : Aider les personnes âgées ou handicapées, prévenir les risques technologiques.</p> <p>Bénéficiaires : 50.000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : bonne - Création : 2005 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : 200 quater A</p>	30	30	25
110243	<p>Réduction d'impôt sur le revenu au titre des investissements dans les résidences hôtelières à vocation sociale</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p>Objectif : Aider les hôtels à vocation sociale</p> <p>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2006 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 199 decies I</p>	-	-	-
Coût total des dépenses fiscales chiffrées²		1 020	1 030	1 898

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | CRÉDITS DU PROGRAMME

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX, PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux, prises en charge par l'État, contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif pour 2010	Chiffre initial pour 2011	Chiffre actualisé pour 2011
050102	Exonération en faveur des immeubles à caractère social (Taxe foncière sur les propriétés bâties) Commentaire de l'écart entre chiffre initial et actualisé : Réf. CGI: 1384, 1384 A à D - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 1.200.000 - Méthode de chiffre: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffre: très bon - Changement de méthode de chiffre par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1936 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2008 <i>Bénéficiaires : - CGI :</i>	-	-	ε
070201	Dégrèvement d'office gestionnaire de foyers et OSBL agréés pour les logements loués à des personnes défavorisées (Taxe d'habitation) Commentaire de l'écart entre chiffre initial et actualisé : Réf. CGI: 1414-II - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 9.200 - Méthode de chiffre: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffre: bon - Changement de méthode de chiffre par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1998 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2002 <i>Bénéficiaires : - CGI :</i>	1 270	1 000	1 100
Coût total des dépenses fiscales chiffrées		1 270	1 000	1 100

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

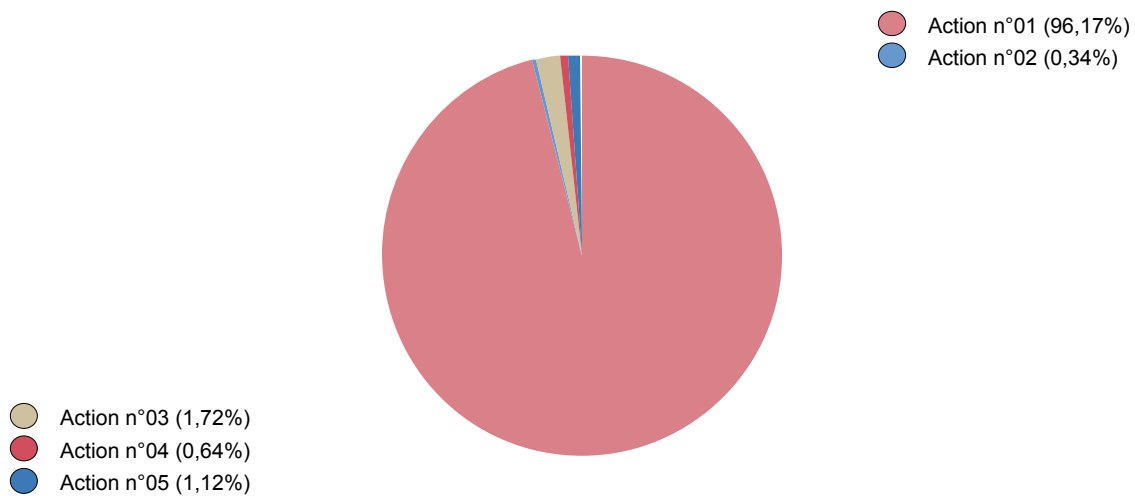
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif pour 2010	Chiffre initial pour 2011	Chiffre actualisé pour 2011
110210	Réduction d'impôt au titre des investissements locatifs et de la réhabilitation de logements situés dans les D.O.M., à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises (Impôt sur le revenu) Commentaire de l'écart entre chiffre initial et actualisé : Réf. CGI: 199 undecies A - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 29.000 - Méthode de chiffre: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffre: très bon - Changement de méthode de chiffre par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2000 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2004 <i>Bénéficiaires : - CGI :</i>	5	4	5
110222	Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable (Impôt sur le revenu) Commentaire de l'écart entre chiffre initial et actualisé : Réf. CGI: 200 quater - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 990.000 - Méthode de chiffre: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffre: très bon - Changement de méthode de chiffre par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1999 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006 <i>Bénéficiaires : - CGI :</i>	13	12	14
Coût total des dépenses fiscales chiffrées		18	16	19

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Construction locative et amélioration du parc	1 218 999 653	909 825 698	909 825 698	1 440 164 218	1 545 211 353
02	Soutien à l'accèsion à la propriété	4 310 097	4 350 121	4 350 121	9 506 244	12 409 988
03	Lutte contre l'habitat indigne	21 863 272	12 512 497	12 512 497	20 857 097	29 273 894
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	8 083 887	5 672 893	5 672 893	6 975 201	72 135 334
05	Soutien	14 234 390	10 732 640	10 732 640	10 910 375	0
Total		1 267 491 299	943 093 849	943 093 849	1 488 413 135	1 659 030 569

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire Commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM13) [PGM](#)>Performance>[PGM](#)>Saisir Bilan stratégique et Présentation>**Présentation résumée du programme**

*Il s'agit de rappeler rapidement le périmètre du programme et ses missions. Cette **présentation résumée** s'appuiera sur la présentation initiale figurant dans le PAP 2011.*

Une liste des actions sera intégrée automatiquement en bas du texte. Il n'est pas prévu de décrire plus précisément les actions qui figurent dans le PAP 2011.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Construction locative et amélioration du parc
- ACTION n° 02 : Soutien à l'accèsion à la propriété
- ACTION n° 03 : Lutte contre l'habitat indigne
- ACTION n° 04 : Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction
- ACTION n° 05 : Soutien

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne en zone tendue, moyennement tendue et détendue

(du point de vue du contribuable)

indicateur de la mission

	Unité	2009 Réalisation	2010 Réalisation	2011 Prévision PAP 2011	2011 Prévision mi 2011	2011 Réalisation	2011 Cible PAP 2011
En zone tendue	%	22,4	22,6	22	22,5	22,7	21
En zone moyennement tendue	%	20	20	19,8	19,9	19,5	19,4
En zone détendue	%	18,2	18,2	18	18,1	18,3	17,6

Commentaires techniques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(IND.TRRAPIND) [PGM>Performance>IND>Modifier>Commentaires techniques](#)

Les commentaires techniques (ce titre est inséré automatiquement par Farandole si le texte est présent) apporteront les **clés de lecture des chiffres. La source des données devra y figurer.**

Ces commentaires apporteront les précisions de définition indispensables à la bonne compréhension de l'indicateur ; **le mode de calcul de l'indicateur sera notamment rappelé. Les ratios seront décomposés et expliqués.**

Ils porteront également sur la précision des chiffres fournis qu'il s'agisse de la qualité de l'évaluation, de la précision de la mesure ou du périmètre retenu. Il conviendra de préciser, le cas échéant, si l'indicateur est en cours de construction, et les **raisons de l'impossibilité de son chiffrage dans les délais de confection du RAP. Il pourra être fait rapidement état, à ce titre, des améliorations à venir.**

Farandole : Lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Commentaires techniques », le texte qui apparaît est préformaté. Il contient déjà les sous-titres.

INDICATEUR 1.2 : Pourcentage de logements locatifs sociaux financés (en PLUS et PLAI) et agréés (PLS) en zone tendue, moyennement tendue et détendue

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2009 Réalisation	2010 Réalisation	2011 Prévision PAP 2011	2011 Prévision mi 2011	2011 Réalisation	2011 Cible PAP 2011
En zone tendue	%	22,5	23	28	23	24,4	30
En zone moyennement tendue	%	48,5	44,9	45	45,2	46,4	45
En zone détendue	%	29	32,1	27	31,8	29,2	25

Commentaires techniques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

ANALYSE DES RÉSULTATS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire Commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire Commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire

(OBJ.TRRAPOBJ) [PGM>Performance>OBJ>Modifier>Analyse des résultats](#)

Il convient ici d'analyser et d'expliquer les résultats (réalisation 2011) et les écarts éventuels entre la réalisation 2011 et la prévision 2011, d'une part, et entre la réalisation 2011 et la réalisation 2010, d'autre part. Il est important de ne pas se limiter à une analyse descriptive de l'écart mais bien d'exposer les principales raisons d'atteinte ou de non atteinte de la prévision.

Le but est de qualifier l'atteinte de l'objectif (résultat et écart à la prévision initiale), les avancées 2011 de l'objectif (écart à l'année antérieure) et d'identifier les pistes d'amélioration, en répondant par exemple aux questions suivantes :

- la politique menée va-t-elle dans le bon sens ?
- le rythme de réalisation est-il satisfaisant ?
- des problèmes sont-ils relevés ? Sont-ils ponctuels, ou récurrents ?
- dans ce dernier cas, des pistes de réformes ou de modification sont-elles envisagées ? Ont-elles déjà été engagées ?
- si l'objectif est atteint : est-ce grâce à la pertinence du plan d'action mis en œuvre ? Est-ce dû à un contexte positif, non anticipé ?
- à contrario, si l'objectif n'est pas atteint : les leviers d'action identifiés ont-ils été correctement mis en œuvre ? Étaient-ils pertinents ? Y a-t-il eu un contexte négatif imprévu ?
- quels enseignements en tirer ? Sur la mise en œuvre des leviers d'actions ? Sur l'adéquation des leviers d'action ? Sur l'anticipation du contexte ?
- quel regard porter sur la cible de moyen terme donnée dans le PAP 2011 (fixée mi-2010 pour le PLF 2011) ? Quel regard porter sur la cible fixée dans le PAP 2011 ?

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	Construction locative et amélioration du parc	1 321 436 067	1 321 436 067		929 731 953	929 731 953
		1 218 999 653	1 218 999 653		909 825 698	909 825 698
02	Soutien à l'accession à la propriété	6 342 374	6 342 374		6 055 868	6 055 868
		4 310 097	4 310 097		4 350 121	4 350 121
03	Lutte contre l'habitat indigne	24 582 846	24 582 846		24 418 821	24 418 821
		21 863 272	21 863 272		12 512 497	12 512 497
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	8 063 172	8 063 172		7 032 618	7 032 618
		8 083 887	8 083 887		5 672 893	5 672 893
05	Soutien	155 051 556	168 397 628	155 051 556	12 131 271	167 332 827
			14 234 390	14 234 390	10 732 640	10 732 640
Total des crédits prévus en LFI		155 051 556	1 373 620 531	1 528 822 087	155 051 556	979 370 531
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		-155 051 556	-34 167 345	-189 218 901	-155 051 556	-29 826 877
Total des crédits ouverts		0	1 339 453 186	1 339 453 186	0	949 543 654
Total des crédits consommés			1 267 491 299	1 267 491 299		943 093 849
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-71 961 887	-71 961 887	0	-6 449 805

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 1 487 415

PASSAGE DU PLF À LA LFI

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM06) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Passage du PLF à la LFI

*** Nouveau : ex « DÉPENSES HORS PERSONNEL »***

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM67) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Modifications de maquette

*** Nouveau ***

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM68) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Mouvements réglementaires et LFR

*** Nouveau ***

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM73) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Origine et emploi des FDC et ADP

*** Nouveau ***

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM74) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Réserve de précaution et de fongibilité

*** Nouveau ***

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois (ETPT)						Dépenses		
	Transferts de gestion 2010	Réalisation 2010	LFI 2011	Transferts de gestion 2011	Réalisation 2011	Écart à la LFI 2011 (après transferts)	Effet des mesures de décentralisation, transferts et des corrections techniques	Évolution des effectifs entre 2010 et 2011	Réalisation 2011
	1	2	3	4	5	5 - (3 + 4)	6	5 - 4 - (2 - 1) - 6	
Titulaires et CDI en administration centrale	XX	XXX	XXX	XX	XXX	-XX	XX	+XX	XX XXX XXX
Titulaires et CDI dans le réseau	XXX	X XXX	XX	XX	XXX	+XX	X	+XXX	XXX XXX XXX
CDD et volontaires internationaux	XX	XXX	XX	XX	XXX	-XX	XXX	-XX	X XXX XXX
Agents de droit local	XXX	XXX	XXX	XX	X XXX	+XX	XX	+XX	XX XXX XXX
Total	XXX	X XXX	X XXX	XXX	X XXX	+XX	XXX	+XXX	XXX XXX XXX

Farandole : Les données des ETPT réalisés en 2011 sont l'agrégation des données saisies par catégorie d'emplois au niveau de l'action ou de la sous-action par la fonction « Saisir les ETPT réalisés 2011 ».

La colonne « réalisation 2011 » sera renseignée par les ministères sur leur **périmètre de gestion**, c'est-à-dire en incluant les transferts d'emplois. Le périmètre de gestion correspond à celui des restitutions de l'outil interministériel de décompte des emplois ODE (autrement dit, les transferts entrants ont vocation à consommer des ETPT et les transferts sortants à ne pas en consommer). Outre les retraitements habituels propres à chaque ministère, les données restituées par ODE pour les personnels non indicés payés en PSOP devront donc être retraitées, pour être cohérentes avec la règle de décompte des emplois sous-jacente aux plafonds d'emplois autorisés en LFI 2011.

Pour la première fois, les ministères renseigneront l'impact en ETPT des mesures de transferts et de périmètre (transferts entre l'État et ses opérateurs, transferts entre ministères, mesures de décentralisation et autres mesures de périmètre pris en compte dans la construction du plafond en lois de finances), ainsi que des éventuelles corrections techniques de décompte intervenues entre 2010 et 2011, afin de faire apparaître l'évolution des effectifs entre 2010 et 2011 à périmètre constant. Le contenu de cette nouvelle colonne devra avoir fait l'objet d'échanges préalables avec le bureau sectoriel compétent de la direction du budget. Il devra par ailleurs fait l'objet de commentaires détaillés.

Précisions méthodologiques

Commentaires facultatifs concernant les chiffres contenus dans ce tableau.

(PGM.TRPGM59) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Précisions méthodologiques...

Catégorie	Prévision LFI (AE = CP)	Consommation (AE = CP)
Rémunérations d'activité	999 999 999	999 999 999
Cotisations et contributions sociales	99 999 999	99 999 999
dont contributions au CAS Pensions	9 999 999	9 999 999
Prestations sociales et allocations diverses	9 999 999	9 999 999
FDC et ADP prévus	99 999	

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Personnels administratifs	99	99	9,9	99	99	9	9,9	9
Personnels techniques	99	99	9,9	99	99	9	9,9	9
Militaires (hors gendarmes)	99	99	9,9	99	99	9	9,9	9
Ouvriers d'État	99	99	9,9	99	99	9	9,9	9
Total	999	999		999	999	99		999

Farandole : La saisie dans ce tableau des ETP réalisés est accessible par la fonction « Saisir entrées/sorties ETP par catég. » au niveau du programme. De la même manière que pour le PAP 2011 et le RAP 2010, la colonne « Schéma d'emplois » ne s'alimente pas automatiquement.

Ce tableau doit être établi à **périmètre constant**, c'est-à-dire sans prendre en considération les transferts entre l'État et ses opérateurs, les transferts entre ministères, les mesures de décentralisation et les autres mesures de périmètre. Les flux d'entrées et de sorties seront présentés en équivalent temps plein (ETP), avec mention dans la partie commentaire de la date moyenne d'entrée ou de sortie, permettant de reconstituer la variation du niveau d'ETPT.

Vous remplirez ces dates moyennes d'entrées et de sorties par catégories, impérativement avec un chiffre après la virgule. Il est fait l'hypothèse que le mois 1 correspond à une date d'entrée au 1er janvier. Les mois moyens possibles se situent donc dans l'intervalle [1,0 ; 12,9]. Par exemple : 1er janvier = 1,0 ; 1er juillet = 7,0 ; 15 juillet = 7,5 ; 10 septembre = 9,3.

Une colonne relative aux primo-recrutements devra être renseignée. Par primo-recrutements, il est entendu les recrutements de contractuels, les recrutements par concours ou par examen de personnels n'étant pas auparavant rémunérés par un ministère. Les commentaires devront également faire la distinction entre les agents titulaires et les agents contractuels.

Les flux de sortie devront distinguer les départs en retraite, ainsi que les autres départs définitifs (démission, décès, fin de contrat, radiation, licenciement, détachement, etc.). Le nombre des départs en retraite devra avoir fait l'objet d'échanges avec le bureau sectoriel concerné de la direction du budget.

Il est rappelé que le schéma d'emplois correspond aux suppressions effectives d'emplois. Il conviendra enfin de distinguer les mouvements entre programmes du ministère, dont la somme, au niveau ministériel, devra être nulle.

Vous devrez enfin justifier les écarts mis en évidence entre la prévision et l'exécution. Ces explications pourront être de plusieurs ordres, par exemple :

- entrées : accroissement des recrutements par rapport aux prévisions (les raisons devront être précisées) ; diminution des recrutements par rapport aux prévisions (compte tenu, par exemple, de gains de productivité), etc.
- sorties : accélération ou décalage des départs en retraite ; remplacement ou non remplacement des départs à hauteur de ce qui était prévu (les raisons devront être précisées), etc.
- décentralisation : écart à la hausse ou à la baisse des transferts prévus avec les collectivités territoriales.
- écarts techniques : erreurs techniques de construction du plafond 2011.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

SORTIES RÉALISÉES EN 2011

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2011

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM02)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Évolution des emplois

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	ETPT LFI 2011	ETPT Réalisation 2011	ETP au 31/12/2011
Administration centrale	XXX	XXX	XXX
Services régionaux	XX	XX	XX
Services départementaux	XX	XX	XX
Opérateurs	X	XX	XX
Services à l'étranger	X	X	X
Autres	X	X	X
Total	XXX	XXX	XXX

Farandole : La colonne « LFI 2011 » doit être renseignée par les ministères, y compris pour la ligne « opérateurs » (même si elle ne figurait pas dans le tableau du PAP 2011).

Vous devez saisir la répartition du plafond d'emplois du programme entre l'administration centrale du ministère, les services déconcentrés (régionaux et départementaux), les opérateurs, les services à l'étranger et le cas échéant d'autres services. Vous utiliserez le texte associé (« Commentaire ») qui suit pour distinguer parmi les autres services, les services à compétence nationale, les établissements dotés de l'autonomie financière, etc.

Le nombre d'emplois correspondant aux opérateurs doit être égal à celui figurant dans la colonne "ETPT rémunérés par ce programme" du tableau de consolidation des emplois du volet opérateurs du RAP. Un message d'erreur vous alerte lors de la production du document en cas de discordance. Les élèves fonctionnaires dans les écoles, titulaires de l'administration en formation à l'extérieur du ministère, doivent être décomptés dans la ligne « Autres ».

Les commentaires préciseront impérativement le contenu de la ligne « Autres », le cas échéant.

Les écarts avec les données de la LFI 2011 feront l'objet de commentaires.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM51)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Répartition du plafond d'emplois>Commentaire

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		LFI 2011 ETPT	Réalisation ETPT
01	Patrimoine monumental et archéologique	XXX	XXX
02	Architecture	XX	XX
03	Patrimoine des musées de France	X XXX	X XXX
04	Patrimoine archivistique et célébrations nationales	XXX	XXX
07	Patrimoine linguistique	XX	XX
07-12	Acquisition et enrichissement des collections publiques	XX	XX
Total		X XXX	X XXX
Transferts de gestion			XXX

Farandole : Les données des ETPT réalisés sont l'agrégation des données saisies par catégorie d'emplois au niveau de l'action ou de la sous-action par la fonction « Saisir les ETPT réalisés 2011 ».

La colonne « réalisation 2011 » sera renseignée par les ministères sur leur périmètre de gestion, c'est-à-dire en incluant les transferts d'emplois. Le périmètre de gestion correspond à celui des restitutions de l'outil interministériel de décompte des emplois ODE (autrement dit, les transferts entrants ont vocation à consommer des ETPT et les transferts sortants à ne pas en consommer).

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM03) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Commentaire répartition...par action

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(Effectifs physiques ou ETP)		G
Effectifs gérants	T = a+b+c+d	T / G
administrant et gérant	a	a / G
organisant la formation	b	b / G
consacrés aux conditions de travail	c	c / G
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	d	d / G

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
XX,X %	XX,X %	XX,X %	XX,X %	XX,X %

(1) mise à disposition (MAD)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

(PGM.TRPGM39) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Indicateurs...des ressources humaines

Lorsque les **modalités de décompte des effectifs gérés** exposées ci-dessus entraîneront une réduction significative du nombre d'agents gérés (par exemple lorsqu'un ministère assure des tâches de gestion pour le compte d'établissements publics ou d'un autre ministère), un coefficient applicable aux « effectifs gérants » pourra réduire le nombre de gestionnaires à concurrence des seuls effectifs gérés pris en compte. Ce coefficient devra être explicité dans les commentaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2010 retraitée	298,0
Exécution 2010 hors CAS Pensions	300,0
Changements de périmètre du programme 2011/2010	1,0
Débasage/rebasage dépenses non reconductibles	-3,0
Impact du schéma d'emplois	-7,0
EAP schéma d'emplois de l'année n-1	-3,0
Schéma d'emplois de l'année n	-4,0
Mesures catégorielles	3,5
Mesures générales	3,3
EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1	1,0
Augmentation du point d'indice de l'année n	1,5
GIPA	0,5
Mesures bas salaires	0,3
GVT solde	0,0
GVT positif	3,0
GVT négatif	-3,0
Autres	0,5
Total	298,3

Farandole : De la même manière que pour le PAP 2011 et le RAP 2010, la ligne « Mesures catégorielles » n'est pas alimentée automatiquement. Un message d'erreur (lors de la production du document) vous alerte néanmoins en cas de discordance.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ce tableau a été construit de manière à expliquer l'exécution des crédits de titre 2 de l'année n (hors CAS pensions) par la somme de l'exécution des crédits de l'année n-1 et des différents facteurs d'évolution de la masse salariale (exécution du schéma d'emplois, incidence des mesures générales, des mesures catégorielles et des GVT positif et négatif).

Le cas échéant, l'exécution 2010 devra être retraitée des mesures modifiant le périmètre du programme (changements de maquette, transferts entre programmes, transferts vers ou depuis les opérateurs, décentralisation...) et des mesures salariales ponctuelles (GIPA, mesures non reconductibles comme le rachat de jours de CET et les mesures de restructuration).

Les ministères détailleront ensuite les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale entre l'exécution 2010 retraitée et l'exécution 2011. A cet effet, il convient de rappeler :

- que les économies liées au schéma d'emplois sont calculées à partir des flux et dates d'entrées et sorties : c'est la variation du nombre d'agents réellement rémunérés sur l'année, en y incluant les effets report de l'année précédente et la vacance infra annuelle induite par la différence entre les dates de départs et d'arrivées, valorisée au coût de non remplacement (coût d'entrée) ;
- que les mesures catégorielles comprennent les transformations d'emplois, le rééchelonnement indiciaire, la transformation ou création de nouveaux corps ou grade, les réformes statutaires, les mesures de revalorisation indemnitaires ;
- que le mode de calcul des GVT positif et négatif, et de l'effet solde qui en résulte, doit être conforme à celui prévu dans la circulaire 2BPSS-10-3139 du 22 février 2010 relative à l'outil de budgétisation des dépenses de personnel (version actualisée) et à son annexe 1.

Les montants inscrits au titre de la ligne « autres » devront être décomposés et justifiés au premier euro.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM64) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Saisir Évolution de la masse salariale>**Commentaire**

Catégorie d'emplois	Coûts d'entrée (1)		Coûts de sortie (1)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Catégorie A	999	999	999	999
Catégorie B	999	999	999	999
Catégorie C	999	999	999	999

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

Ce tableau permet d'identifier les coûts d'entrée et de sortie par catégories d'emplois qui ont notamment été retenus pour valoriser le schéma d'emplois (coûts d'entrée) et calculer l'incidence de l'effet de Noria (GVT négatif).

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM75) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Saisir Complément JPE titre 2>**Coûts d'entrée/sortie par catégorie...**

*** Nouveau ***

Vous devez détailler ci-dessous les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale entre l'exécution 2010 retraitée comme précédemment et l'exécution 2011.

MESURES GÉNÉRALES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM04) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Saisir Complément JPE titre 2>**Mesures générales (Éléments salariaux)**

Vous devez insérer les développements suivants :

- « L'extension en année pleine des augmentations du point fonction publique de 2010 s'est élevée à XX (à compléter) M€.
- L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à XX agents du ministère pour un coût de XX M€ »

De même, les ministères sont invités à justifier l'évolution des rémunérations qui ne dépendent pas du point, en particulier celle des ouvriers d'État.

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Mois	Coût 2011	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2010 ou années précédentes						9 999 999	9 999 999
Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)	9	A+, B+	XXX XXXX XX XXX XXXXXXXX XX	99-9999	03	999 999	999 999
Mesures statutaires						9 999 999	9 999 999
Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)	9	A+, B+, C+, D+	XXX XXXX XX XXX XXXXXXXX XXXX XXXXX	99-9999	02	999 999	999 999
Mesures indemnitaires						9 999 999	9 999 999
Prime exceptionnelle de fin d'année	9	A+	XXX XXXX XX XXX	99-9999	09	999 999	999 999
Transformations d'emploi (requalification)						9 999 999	9 999 999
Plans de requalification en faveur des B administratifs, des C techniques, et de la catégorie C administrative	9	B, C	XXX XXXX XX XXX XXXXXXXX XXXX XXXXX	99-9999	01	999 999	999 999
Total						99 999 999	99 999 999

Farandole : De la même manière que pour le PAP 2011 et le RAP 2010, il n'existe pas de lien automatique entre ce tableau et la ligne « Mesures catégorielles » du tableau relatif aux éléments salariaux. Toutefois, un message d'erreur (lors de la production du document) apparaît si les montants ne sont pas concordants. Pour les effets extension année pleine, Farandole fait apparaître automatiquement les mesures figurant dans le RAP 2010. Pour les mesures 2011, Farandole fait apparaître automatiquement les mesures figurant dans le PAP 2011. Il est possible de supprimer tout ou partie de ces lignes ; il conviendra d'en informer le bureau sectoriel compétent de la Direction du Budget.

Le Gouvernement a décidé d'intéresser les agents à l'effort de réduction des effectifs en attribuant un retour catégoriel équivalent à la moitié des économies générées par le schéma d'emplois.

Les ministères dresseront en conséquence un bilan complet de la mise en œuvre des mesures catégorielles en 2011, en identifiant les principales mesures selon leur nature (statutaire ou indemnitaire), le nombre d'agents concernés, leur catégorie ainsi que leur corps (comme ajouté dans le PAP 2012) et en indiquant pour chaque mesure son coût en année pleine et son coût pour 2011 compte tenu de la date de mise en œuvre (une ligne par mesure).

Vous remplirez le tableau prévu à cet effet, sans oublier d'indiquer les effets extension année pleine des mesures 2010 (une ligne par mesure), le coût des changements de taux « promus-promouvables » (partie pilotable du GVT) et les hausses indemnitaires (y compris non reconductibles).

Vous vous assurerez que le total du présent tableau et le montant des mesures catégorielles figurant dans le tableau relatif aux éléments salariaux concordent. De même, vous veillerez à la cohérence des éléments saisis dans les champs « date d'entrée en vigueur » et « mois » avec les montants saisis dans les champs « coûts 2011 » et « coût année pleine ».

Les ministères veilleront enfin à harmoniser les libellés des mesures entre les différents programmes. Pour les mesures à caractère pluriannuel, il est demandé d'utiliser des libellés strictement identiques d'une année sur l'autre, et de PAP à RAP, afin de faciliter les comparaisons.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM53) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Principales mesures catégorielles>PGM>Saisir commentaire>**Commentaire**

Farandole : Pour saisir ce texte, vous devez d'abord choisir la fonction « Principales mesures catégorielles » après avoir sélectionné le programme, puis la fonction « Saisir commentaires ».

MESURES INDIVIDUELLES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM54) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>**Mesures individuelles**

Vous devez détailler ici les autres facteurs d'évolution de la masse salariale entre l'exécution 2010 retraitée comme précédemment et l'exécution 2011, en premier lieu le GVT.

■ COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	Réalisation 2010	LFI 2011	Réalisation 2011
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	9 999 999	9 999 999	9 999 999
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	9 999 999	9 999 999	9 999 999
<i>Militaires</i>	999 999	999 999	999 999
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>	999 999	999 999	999 999
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>	999 999	999 999	999 999
Cotisation employeur FSPOEIE	999 999	999 999	999 999

Le total figurant sur la première ligne de ce tableau correspond aux crédits CAS Pensions qui doivent figurer dans le tableau de synthèse des crédits de titre 2 positionné au début de la partie JPE.

Les ministères rempliront le tableau relatif à la contribution d'équilibre au compte d'affectation spéciale des pensions. Ils indiqueront séparément l'éventuelle cotisation patronale au FSPOEIE pour les ouvriers d'État (qui est par convention imputée dans la partie hors CAS Pensions, au contraire de la subvention d'équilibre au FSPOEIE). Ce mode de présentation permet de sommer automatiquement le total des contributions employeurs au CAS Pensions, après saisie des différents éléments qui les composent.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM05) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Contributions employeurs>**Commentaire**

S'agissant des cotisations sociales employeur :

- *Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) sera identifié comme suit : « Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère (taux de XX %) a été de XX M€ » ;*
- *Le montant de la cotisation au Fonds national d'aide au logement (FNAL) sera présenté comme suit : « Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement a été de XX M€ ».*

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision	Réalisation
Congés de longue durée	999	999	999
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	999	999	999
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité	999	999	999
Remboursement domicile travail	999	999	999
Capital décès	999	999	999
Allocations pour perte d'emploi	999	999	999
Autres	999	999	999
Total		9 999	9 999

Vous veillerez à ce que la ligne de total soit égale au montant de la catégorie 23.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM. TRPGM65) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Prestations sociales>Commentaire](#)

Les prestations sociales obligatoires devront faire l'objet d'une présentation indiquant les montants concernés et le nombre de bénéficiaires, par catégorie de prestations (congrés de longue durée, accidents de service / accidents du travail et maladies professionnelles, revenus de remplacement du congé de fin d'activité, allocations pour perte d'emploi...). S'agissant des bénéficiaires, vous préciserez l'unité de décompte.

ACTION SOCIALE

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Logement	XXX	XXX	XXX	XXX
Famille, vacances	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Mutuelles, associations	XXX	XXX	XXX	XXX
Prévention / secours	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Autres	XX	X XXX	X XXX	X XXX
Total		XX XXX	XX XXX	XX XXX

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM. TRPGM72) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Action sociale>Commentaire](#)

L'action sociale interministérielle et ministérielle devra être présentée en rappelant succinctement les principaux dispositifs, les montants moyens versés et le nombre de bénéficiaires.

Le tableau précise, pour quelques catégories de dépenses, les effectifs concernés en ETP, le titre (3 pour des biens non pérennes, ou 5 pour des biens pérennes, selon le type de dépense concerné).

Il devra faire l'objet de commentaires. Notamment, le contenu de la colonne « Autres » fera impérativement l'objet d'une description.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

NOM-DU-PROJET

Présentation brève du projet - Présentation brève du projet - Présentation brève du projet ...

Financement	Référence LOLF de l'action
Bénéficiaire	Référence LOLF de l'action
Cadre interministériel	Nom des initiatives interministérielles

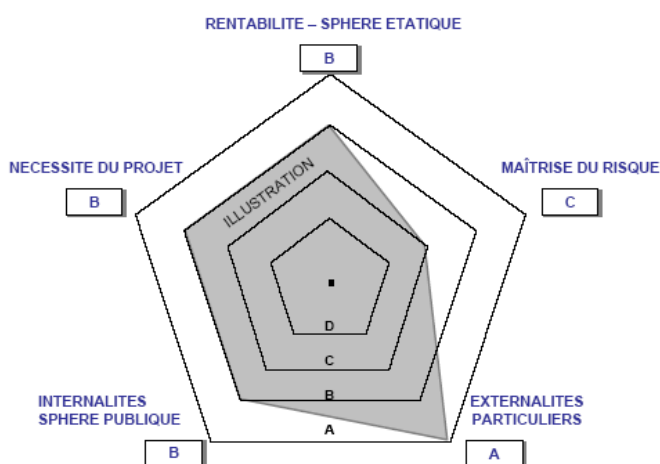
Consommations hors titre 2 (en millions d'euros)	2010 et avant (réalisé)	2011 (réalisé)	2012	2013	2014	2015 et après	Total achevé prévisionnel
AE (prévision à mi-2011)	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
AE (prévision à fin 2011)	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
CP (prévision à mi-2011) *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
CP (prévision à fin 2011) *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX

* coûts directs du projet, notamment pris en considération dans l'élaboration du critère RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE ci-dessous.

Vous devez saisir, dans ce tableau (texte), l'historique ou les prévisions des consommations annuelles de CP et d'AE (hors titre 2) liées au projet, mises à jour à fin 2011 ; cet historique met le cas échéant en évidence les différences de programmation entre la mise à jour à mi-2011 incluse dans le PAP 2011 et la nouvelle établie dans le RAP 2011 :

- l'échéancier des consommations de CP sera cohérent avec le flux de dépense « coûts directs projet » (donc hors dépense de personnel interne et hors coûts récurrents post projet) pris en compte dans la mise à jour de l'analyse MAREVA.

Présentation multicritère du projet



Nota : les notes INTERNALITÉS et EXTERNALITÉS rendent compte des gains et autres retours positifs supplémentaires enregistrés en dehors de la sphère « État ». L'étude de la RENTABILITÉ – SPHÈRE ÉTATIQUE tient compte du titre 2, en plus des coûts directs hors titre 2 et des gains de toutes natures enregistrés sur la sphère « État ».

Outil d'analyse utilisé	Nom / version de l'outil
Date de mise à jour de l'analyse MAREVA	xx/xx/xx
Période d'analyse rentabilité	200x-20xx
VAN (valeur actualisée nette 4%)	xx,xx M€
DR (délai de retour)	x,x années

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM40) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...](#)>[PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Projets informatiques...](#)

La présentation multicritère du projet se présentera dans le formalisme de la synthèse MAREVA V3.1 r4, constituée d'une mise à jour de l'étude initiale.

L'attention des rédacteurs est attirée sur le besoin de respecter les définitions proposées, pour faciliter une bonne compréhension des périmètres et une meilleure comparabilité. En tout état de cause, les différences doivent être clairement identifiées et signalées.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Grands projets informatiques ».

■ PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Vous devrez effectuer une présentation synthétique du projet (maximum 10-15 lignes). Elle doit notamment faire figurer le cadre juridique, la valeur actuelle nette du contrat (en coût global et en dépenses d'investissement), la durée du contrat, les origines et les montants des multi-financements (exemple : État, CPER, FEDER ...), les mesures spécifiques qui ont pu être prises dans le cadre du plan de relance ainsi que l'avancement du projet. Précisez de plus l'année de signature et de notification du bail ou du contrat.

L'identification du modèle de PPP est importante dans la mesure où des informations spécifiques sont demandées pour les BEA sectoriels d'une part et les AOT-LOA et les contrats de partenariat d'autre part, notamment en ce qui concerne le tableau des consommations qui sont saisies en millions d'euros.

Enfin, vous renseignerez la rubrique « Justification des écarts significatifs entre les prévisions et les exécutions » afin notamment de contrôler l'application des pénalités que la personne publique est contractuellement en droit d'appliquer à son partenaire privé.

BEA SECTORIEL / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(PPP.RPRESENT) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...](#)>[PGM>Partenariats public-privé>PPP>Modifier>Présentation](#)

Concernant les BEA sectoriels relevant de la procédure des **locations simples**, vous remplirez le tableau ci-dessous en faisant apparaître dans la colonne « années antérieures » les cumuls en AE et en CP correspondant aux années antérieures à 2011 depuis la date de signature du contrat.

(en millions d'euros)

	Années antérieures		2010		2011	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Autorisations d'engagement	99	99	99	99	99	99
Crédits de paiement	99	99	99	99	99	99

Concernant le cas particulier (rare) des BEA sectoriels prévoyant la **mise à la disposition de l'État de locaux à titre gratuit** ou moyennant un loyer symbolique (dans ce cas, la collectivité locale bénéficie du FCTVA), en principe, aucune écriture n'affecte la comptabilité budgétaire puisqu'il y a absence de flux de crédits, tant en AE qu'en CP. Le tableau ci-dessus est alors sans objet. Ce n'est que dans la mesure où des travaux à la charge de l'État interviennent sur les biens ainsi mis à disposition que les AE correspondantes doivent être engagées (travaux répondant à la définition d'immobilisations au sens de la norme n° 6).

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AOT-LOA / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures		2010		2011	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Investissement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99
Fonctionnement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99
Financement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PPP.RJUSTIF) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Partenariats public-privé>PPP>Modifier>Justification des écarts](#)*Justification des écarts significatifs entre les prévisions et les exécutions.*

CONTRAT DE PARTENARIAT / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures		2010		2011	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Investissement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99
Fonctionnement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99
Financement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

Justification des écarts significatifs entre les prévisions et les exécutions.

■ CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

Action	CP 2011		CP sur engagements à couvrir après 2011	
	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
Action 1	999 999	999 999	999 999	999 999
Action 2	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999

Génération CPER 2007-2013

Action	PAP 2011	Prévision 2011		Consommation 2011	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action 1	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Action 2	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999

Consommation 2011 (synthèse)

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
9 999 999	9 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM55) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Commentaire CPER](#)

Précisez utilement les grands déterminants des dépenses CPER en volume et en nature au titre de 2011

Farandole : Le texte contenant les commentaires est accessible en choisissant « Saisir complément JPE hors titre 2 » dans le menu des fonctions lorsque le programme est sélectionné.

■ AUTRES GRANDS PROJETS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

NOM-DU-PROJET

Dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 2		
Autorisations d'engagement et crédits de paiement		XXX,XX		
Crédits hors dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 3	Titre 5	Total
Autorisations d'engagement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
Crédits de paiement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM. TRPGM16) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Autres grands projets](#)

Il s'agit des projets cités dans le PAP 2011. Lorsqu'aucun projet n'a été présenté dans le PAP 2011, d'autres projets pourront être présentés.

Rappel : Tous les programmes ne sont pas porteurs de projets informatiques ; il s'agit en général des programmes de type soutien (ou de conduite et pilotage). Toutefois, il arrive que d'autres programmes financent un ou plusieurs projets informatiques importants, dans ce cas ils fournissent en la matière les mêmes renseignements.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Grands projets transversaux (général) ».

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX**INDICATEURS IMMOBILIERS**

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale	Services déconcentrés	Total			
Surface	1	SHON du parc	m ²	XXX	XXX	XXX			
	2	SUB du parc	m ²	XXX	XXX	XXX			
	3	SUN du parc	m ²	XXX	XXX	XXX			
	4	SUB du parc domanial	m ²	XXX	XXX	XXX			
	5	Ratio SUB / SHON	%	X,XX	X,XX	X,XX			
Occupation	6	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb	XX	XX	XX			
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	X,XX	X,XX	X,XX			
	8	Coût de l'entretien courant	€	XX XXX	XX XXX	XX XXX			
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX			
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX
				CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX
	11	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	X,XX	AE	X,XX	AE	X,XX
				CP	X,XX	CP	X,XX	CP	X,XX
	12	Coût des travaux structurants	€	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX
				CP	XXX XXX	CP	XXX XXX	CP	XXX XXX

* Y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine immobilier de l'État"

Farandole : Ce tableau est préformaté dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Indicateurs immobiliers ».

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM56) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Indicateurs immobiliers

En ce qui concerne le « coût de l'entretien lourd », vous devrez préciser les montants respectifs des contributions du budget général et du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Ratio d'efficacité bureautique	Réalisation 2010	Prévision 2011	Réalisation 2011
Coût bureautique en euros par poste	XXX	XXX	XXX
Nombre de postes	X XXX	X XXX	X XXX

Farandole : Ce tableau est préformaté dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Ratio d'efficacité bureautique ».

Les programmes s'attacheront à respecter autant que possible la définition et le commentaire demandés dans l'annexe de la circulaire sur la préparation des RAP 2011.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM41) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Ratio d'efficacité bureautique

Ce commentaire vise à fournir des explications sur l'évolution du nombre de postes, ainsi que sur les éventuelles variations d'une année sur l'autre du périmètre des coûts et des services bureautiques pris en compte ; par exemple : qualité de service du support bureautique, utilisation des logiciels libres, externalisation d'activité support, etc.

Le cas échéant, vous préciserez par type d'usage le nombre d'équipements non affectés à usage individuel pris en compte dans le nombre de postes fourni au dénominateur. Suivant votre choix, vous indiquerez ici si votre ratio est calculé en dépense annuelle ou en coût annuel et la part du parc en service couverte par le ratio.

■ AUTRES COÛTS SYNTHÉTIQUES

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM17) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>**Autres coûts synthétiques**

Analyse générale des résultats et des écarts constatés par rapport au PAP 2011 (coût par élève, par journée d'activité, par agent...).

Farandole : Le texte contenant ces commentaires est accessible en choisissant « Saisir complément JPE hors titre 2 » dans le menu des fonctions lorsque le programme est sélectionné. Il se nomme « Autres coûts synthétiques ».

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2011 (*) (E1) X XXX XXX	CP ouverts en 2011 (*) (P1) X XXX XXX
AE engagées en 2011 (E2) X XXX XXX	Total des CP consommés en 2011 (P2) X XXX XXX
AE affectées non engagées au 31/12/2011 (E3) X XXX XXX	dont CP consommés en 2011 sur engagements antérieurs à 2011 (P3) = (P2) - (P4) X XXX XXX
AE non affectées non engagées au 31/12/2011 (E4) = (E1) - (E2) - (E3) X XXX XXX	dont CP consommés en 2011 sur engagements 2011 (P4) X XXX XXX

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2010 non couverts par des paiements au 31/12/2010 brut (R1) XXX XXX
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2010 (R2) XXX XXX

Engagements ≤ 2010 non couverts par des paiements au 31/12/2010 net (R3) = (R1) + (R2) X XXX XXX
AE engagées en 2011 (E2) XXX XXX

CP consommés en 2011 sur engagements antérieurs à 2011 (P3) = (P2) - (P4) X XXX XXX
CP consommés en 2011 sur engagements 2011 (P4) XXX XXX

Engagements ≤ 2010 non couverts par des paiements au 31/12/2011 (R4) = (R3) - (P3) X XXX XXX
Engagements 2011 non couverts par des paiements au 31/12/2011 (R5) = (E2) - (P4) XXX XXX

Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2011 (R6) = (R4) + (R5) XXX XXX
--

Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (P5) X XXX XXX
--

Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 (P6) = (R6) - (P5) XXX XXX
--

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2011 + reports 2010 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Pour de plus amples informations concernant les montants figurant dans cet échéancier, vous pouvez consulter l'Annexe 5 JPE HT2 de la circulaire sur la préparation des RAP 2011.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM18) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Saisir Échéancier>**Commentaire au RAP2011**

L'analyse des engagements restant à couvrir par des paiements est une attente forte du Parlement. Par conséquent, les commentaires doivent préciser :

- *les principales opérations physiques associées aux engagements restant à couvrir ;*
- *un échéancier prévisionnel des décaissements à venir.*

Les commentaires, de nature budgétaire, doivent donc permettre de mesurer la contrainte réelle pesant sur le programme et d'associer à cette contrainte un contenu physique.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRACT04) / (SSA.TRSSA12) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[ACT](#)>Saisir JPE>**Dépenses d'opérations financières**

GRANDS PROJETS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRACT09) / (SSA.TRSSA14) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[ACT](#)>Saisir JPE>**Grands projets**

COÛTS SYNTHÉTIQUES

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRACT10) / (SSA.TRSSA15) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[ACT](#)>Saisir JPE>**Coûts synthétiques**

ACTION n° 05 : Infrastructures et équipements civils

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	99 999 999	99 999 999	999 999 999	99 999 999	99 999 999	999 999 999
Crédits de paiement	99 999 999	99 999 999	999 999 999	99 999 999	99 999 999	999 999 999

CRÉDITS TRANSFÉRÉS

Décrets	AE	CP
N° 2011-203 du 19 février 2011	300 000 000	266 600 000
N° 2011-778 du 23 juin 2011	120 000 000	80 000 000
N° 2011-963 du 31 juillet 2011	30 000 000	38 000 000
N° 2011-XXX du XX YYY 2011	17 800 000	800 000
Total général	467 000 000	365 00 000

Les crédits ouverts sur cette action ont été transférés à hauteur de XX en autorisations d'engagement et YY en crédits de paiement, soit respectivement X% des AE et Y% en CP ouverts sur cette action, par 5 décrets de transferts.

MISSION « VILLE ET LOGEMENT »

Programme 135 « Développement et amélioration de l'offre de logement »

Décrets	AE	CP
N° 2011-203 du 19 février 2011	115 000 000	60 000 000
N° 2011-778 du 23 juin 2011		25 000 000
Total général	115 000 000	85 000 000

Les crédits ont été transférés sur ce programme au titre de la sous-action 01 « Entretien routier ». Les AE ont été consommées à hauteur de XXX et les crédits de paiement à hauteur de YY.

[Crédits non transférés : report sur 2011 pour transfert, mention ?]

Ces crédits ont permis de ...

Programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »

Décrets	AE	CP
N° 2011-203 du 19 février 2011	75 000 000	75 000 000
N° 2011-778 du 23 juin 2011	50 000 000	10 000 000
Total général	125 000 000	85 000 000

Les crédits ont été transférés sur ce programme au titre de la sous-action 08 « Outre-mer ». Les AE ont été consommées à hauteur de XXX et les crédits de paiement à hauteur de YY.

Ces crédits ont permis de ...

GESTION DIRECTE

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					XXXX	XXXX
Crédits de paiement					XXXX	XXXXXX

(ACT.TRACT11)

Farandole : Ces deux parties « CRÉDITS TRANSFÉRÉS » et « GESTION DIRECTE » sont saisies à la DB.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2010 (RAP 2010)		LFI 2011		Réalisation 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Transferts (titre 6)	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Farandole : Les subventions pour charges de service public (titre 3-2) et les dotations en fonds propres (titre 7-2) sont renseignées automatiquement pour l'exécution 2010 et la LFI 2011 à partir des données chiffrées du programme.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM34) PGM>Opérateurs>PGM>Saisir Crédits et Analyse des résultats>Précisions et commentaires

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2010 (1)				Prévision 2011 (3)				Réalisation 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
Nom opérateur 1	99	99	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 2	99	99	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 3	99	99	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Total	999	999	999	999	999	999	999	999	999	999	999	999

(1) La réalisation 2010 reprend la présentation du RAP 2010.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2011 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2011 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2011.

Ce tableau est pré-rempli des données du tableau « emplois de l'opérateur » dans la présentation détaillée par opérateur. Il retrace les emplois de tous les opérateurs du programme. Pour les opérateurs multi-imputés, il ne concerne que le programme chef de file.

Farandole : La saisie des effectifs s'effectue au niveau des opérateurs (voir ci-après « Consolidation des emplois de l'opérateur »).

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM57) PGM>Opérateurs>PGM>Saisir textes Consolidation des emplois>Emplois des opérateurs...si chef de file

Observations nécessaires sur les emplois et précisions méthodologiques éventuelles...

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur Programme chef de file	Réalisation 2010 (1)				Prévision 2011 (3)				Réalisation 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
Nom opérateur 1 YYY nom du programme	99	9	9	99	99	9	9	99	99	9	9	99
Nom opérateur 2 ZZZ nom du programme	99	9	9	99	99	9	9	99	99	9	9	99
Total	999	99	99	99	999	99	99	99	999	99	99	99

(1) La réalisation 2010 reprend la présentation du RAP 2010.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2011 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2011 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2011.

(4) Selon les informations fournies dans le RAP du programme chef de file

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes et pour les programmes cofinanceurs (hors programme chef de file), ce tableau complète le tableau précédent pour présenter à titre d'information les emplois de cet opérateur.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM58) PGM>Opérateurs>PGM>Saisir textes Consolidation des emplois>Emplois des opérateurs...si non chef de file

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

ANALYSE DES RÉSULTATS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM32) PGM>Opérateurs>PGM>Saisir Crédits et Analyse des résultats> Analyse des résultats des opérateurs

Une analyse des résultats (et/ou écarts) par rapport aux prévisions 2011 est présentée au regard des principaux événements et de la réalisation de 2011.

En emplois, les justifications des écarts ou variations par rapport aux prévisions 2011 sont présentées.

L'analyse des résultats inclut une appréciation globale de la performance des opérateurs du programme et de son évolution en 2011.

Farandole : Pour des raisons pratiques, la saisie de ce texte s'effectue en même temps que la saisie des crédits alloués aux opérateurs de l'État. Vous devez choisir la fonction « Crédits et Analyse des résultats » au niveau du programme.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | OPÉRATEURS

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(POP.TXTRA2)

PGM>Opérateurs>POP>Saisir Analyse des résultats>Analyse des résultats de l'opérateur

*** Placement partie Analyse au début et non plus à la fin ***

Une analyse des résultats (et/ou écarts) par rapport aux prévisions est présentée pour la réalisation de 2011. Elle inclut des précisions sur les emplois et la justification des variations constatées entre la prévision et l'exécution 2011. Elle doit également permettre d'établir un bilan détaillé de l'application de la circulaire Premier ministre du 26 mars 2010³, notamment en matière de gouvernance et de pilotage stratégique.

Dans les cas où un contrat d'objectifs ou de performance a été négocié avec l'opérateur, une attention particulière est apportée à l'examen de sa mise en œuvre concernant l'année 2011.

Remarque : Afin d'alléger le volet opérateurs du RAP 2011, la présentation des missions et des activités de l'opérateur est renvoyée au PAP 2011.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes, il n'est présenté que dans un seul programme. Les programmes cofinanceurs renvoient au RAP de ce programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2010 (RAP 2010)		LFI 2011		Réalisation 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° AA : libellé de l'action	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Subventions pour charges de service public	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Action n° BB : libellé de l'action	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Total pour ce programme	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Programme XXX : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Subventions pour charges de service public	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Programme YYY : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Total	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Vous devrez choisir les actions de ce programme et les autres programmes qui participent au financement de cet opérateur. Ensuite vous saisirez les montants des subventions pour charges de service public, les dotations en fonds propres et les transferts.

Un tableau similaire est à compléter pour les **opérateurs multi imputés**, dans chacun des programmes concernés, afin d'assurer la cohérence entre les données de la partie « synthèse des opérateurs » relatives aux crédits alloués aux opérateurs du programme et le détail des crédits versés à chacun des opérateurs du programme.

³ Circulaire PRMX1009694C du 26 mars 2010 relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'État.

Farandole : La saisie des montants s'effectue au niveau de chaque action ou programme qui participe au financement de l'État pour cet opérateur. Il faut d'abord désigner ces actions et ces programmes (fonctions « Sélection act. Financement de l'État » ou « Sélection prog. Financement de l'État »). Ensuite, il faut sélectionner chaque élément et renseigner les montants en choisissant la fonction « Saisir part du financement ».

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.FINR) PGM>Opérateurs>POP>Saisir texte Financement de l'État>Précisions et commentaires

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

Les versements éventuels effectués depuis la mission « **Plan de relance de l'économie** » devront figurer dans ce tableau et feront l'objet d'un commentaire spécifique.

Les versements éventuels effectués depuis les programmes d'investissement d'avenir devront également figurer dans ce tableau.

COMpte FINANCIER 2011 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Compte financier (1)	Produits	Budget prévisionnel	Compte financier (1)
Personnel	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
Fonctionnement	9 999	9 999	- subventions de l'État	99 999	99 999
Intervention	99 999	99 999	- ressources fiscales		
			Autres subventions	99 999	99 999
			Ressources propres et autres	99 999	99 999
Total des charges	999 999	999 999	Total des produits	999 999	999 999
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	999	999
Total : équilibre du CR	999 999	999 999	Total : équilibre du CR	999 999	999 999

(1) voté

ou soumis à l'approbation du conseil d'administration
ou soumis à certification du commissaire aux comptes
ou cf. commentaires ci-après

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier (1)
Insuffisance d'autofinancement	99 999	99 999	Capacité d'autofinancement	999	999
Investissements	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
			Autres subv. d'investissement et dotations	9 999	9 999
			Autres ressources	9 999	9 999
Total des emplois	999 999	999 999	Total des ressources	999 999	999 999
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	9 999	9 999

(1) voté

ou soumis à l'approbation du conseil d'administration
ou soumis à certification du commissaire aux comptes
ou cf. commentaires ci-après

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.TXTRAP) PGM>Opérateurs>POP>Saisir Tableau de financement abrégé>Précisions et commentaires

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

Les recettes et ressources autres que celles de l'État devront être précisément décrites. A titre d'exemple, l'origine des fonds de la rubrique « autres subventions » du compte de résultat devra être précisée : collectivités locales, Union européenne...

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | OPÉRATEURS

Les subventions comptabilisées en produits et en charges en compte de tiers (classe 4 de l'organisme) pourront aussi être précisées pour compléter la présentation de la situation budgétaire et comptable de l'opérateur.

COMPTE FINANCIER 2011 DE L'EPST

La présentation du budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) reprend la présentation prévue par le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié par le décret n°2005-1578 du 16 décembre 2005 (présentation du PAP 2011).

Cette présentation concerne 8 EPST de la mission « Recherche et enseignement supérieur » soit le Centre national de recherche scientifique (CNRS); l'Institut national d'études démographiques (INED); l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA); l'Institut de recherche pour le développement (IRD); l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier (1)
Personnel	999 999	999 999
- activités conduites par les unités de recherche	999 999	999 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Fonctionnement et investissement non programmé	999 999	999 999
- activités conduites par les unités de recherche	999 999	999 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Investissement programmé et autres opérations en capital	999 999	999 999
- actions communes	999 999	999 999
- fonctions support	999	999
Hors agrégats	999 999	999 999
Total des dépenses	9 999 999	9 999 999

(1) voté

ou soumis à l'approbation du conseil d'administration
ou soumis à certification du commissaire aux comptes
ou cf. commentaires ci-après

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	999 999	999 999
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	999 999	999 999
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	999	999
Autres subventions et produits	999 999	999 999
Total des recettes	999 999	999 999

(1) voté

ou soumis à l'approbation du conseil d'administration
ou soumis à certification du commissaire aux comptes
ou cf. commentaires ci-après

Charges calculées	999 999	999 999
Produits calculés	999 999	999 999
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	999	999

commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(POP.TXTRAP)

PGM>Opérateurs>POP>Saisir Recettes et équilibre CF EPST>Précisions méthodologiques

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

DÉPENSES 2011 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2011 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

Les dépenses sont ventilées par destination dans une logique cohérente avec celle retenue pour les programmes financeurs. Cette ventilation peut correspondre aux actions du programme de rattachement mais peut également faire apparaître des fonctions de soutien internes à l'opérateur ainsi que des destinations liées aux activités propres de l'opérateur qui ne sont pas nécessairement retracées dans le budget de l'État. Dans le cas où ce tableau retrace les dépenses d'un groupe d'opérateurs, la même ventilation par destination doit être adoptée pour l'ensemble des opérateurs du groupe.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
Destination 2		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
Total prévu		999 999	999 999	999 999	999 999	9 999 999
Total réalisé		999 999	999 999	999 999	999 999	9 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.DEPRE) [PGM>Opérateurs>POP>Dépenses par destination>POP>Saisir commentaires>Précisions et commentaires](#)

Pour les opérateurs qui redistribuent des subventions comptabilisées en produits et en charges en compte de tiers (classe 4 pour l'organisme), il peut être pertinent d'apporter des éléments d'analyse littéraire sur cette activité qui n'apparaît pas en charges sur ce tableau.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

Ce tableau permet de pré-renseigner les tableaux d'emplois de la partie synthèse du volet opérateurs.

	Réalisation 2010 (1)	Prévision 2011 (2)	Réalisation 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	999	999	999
- sous plafond	99	99	99
- hors plafond	99	99	99
dont contrats aidés	99	99	99
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	999	999	999
- rémunérés par l'État par ce programme	99	99	99
- rémunérés par l'État par d'autres programmes	99	99	99
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	99	99	99

(1) La réalisation 2010 reprend la présentation du RAP 2010.

(2) La prévision 2011 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2011 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2011.

Les colonnes « Réalisation 2010 » et « Prévision 2011 » sont pré-renseignées des données réalisation 2010 et LFI 2011 des PAP 2012 mais il convient de s'assurer de la cohérence de ces données.

Le nombre d'emplois inscrit dans la ligne « autres emplois en fonction dans l'opérateur – rémunérés par l'Etat par ce programme » doit être identique avec le nombre d'emplois de la ligne « opérateurs » du tableau « répartition du plafond d'emplois par service » de la partie « dépenses de personnel » du volet JPE de ce programme.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.EMPR) [PGM>Opérateurs>POP>Saisir Effectifs>Précisions et commentaires](#)

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | OPÉRATEURS

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

(en milliers d'euros)

En tant qu'opérateur intermédiaire							
Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)		Consommation réalisée en 2010		Prévision de consommation en 2011		Consommation réalisée en 2011	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
999	999	999	999	999	999	999	999

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées.

Les entités concernées sont exclusivement celles qui, répondant aux critères de qualification des opérateurs de l'État, ont été désignées explicitement en tant qu'intermédiaires dans le cadre du projet de loi de finances rectificative du 21 janvier 2010.

(en milliers d'euros)

En tant que bénéficiaire final			
Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2011 (1)	Consommation réalisée en 2010	Prévision de consommation en 2011	Consommation réalisée en 2011
999	999	999	999

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées.

Ce tableau concerne les opérateurs de l'État qui reçoivent des crédits au titre des dépenses d'avenir de la part des opérateurs intermédiaires. Ils agissent en tant que porteurs de projet.

Les informations ne sont pas retracées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement dans la mesure où les crédits ne leur sont pas systématiquement attribués sous cette forme.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.TRRGE) [PGM>Opérateurs>POP>Saisir contribution dépenses d'avenir>Commentaires...](#)

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)**Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006**

CP 2011		CP sur engagements à couvrir après 2011	
Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
999 999	999 999	999 999	999 999

Génération CPER 2007-2013

PAP 2011	Prévision 2011		Consommation 2011	
Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
999 999	999 999	999 999	999 999	999 999

Consommation 2011 (synthèse)

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
9 999 999	9 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.RAPCPER) [PGM>Opérateurs>POP>Saisir CPER 2007-2013>Commentaires sur les CPER](#)

Précisez utilement les grands déterminants des dépenses CPER en volume et en nature au titre de 2011.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

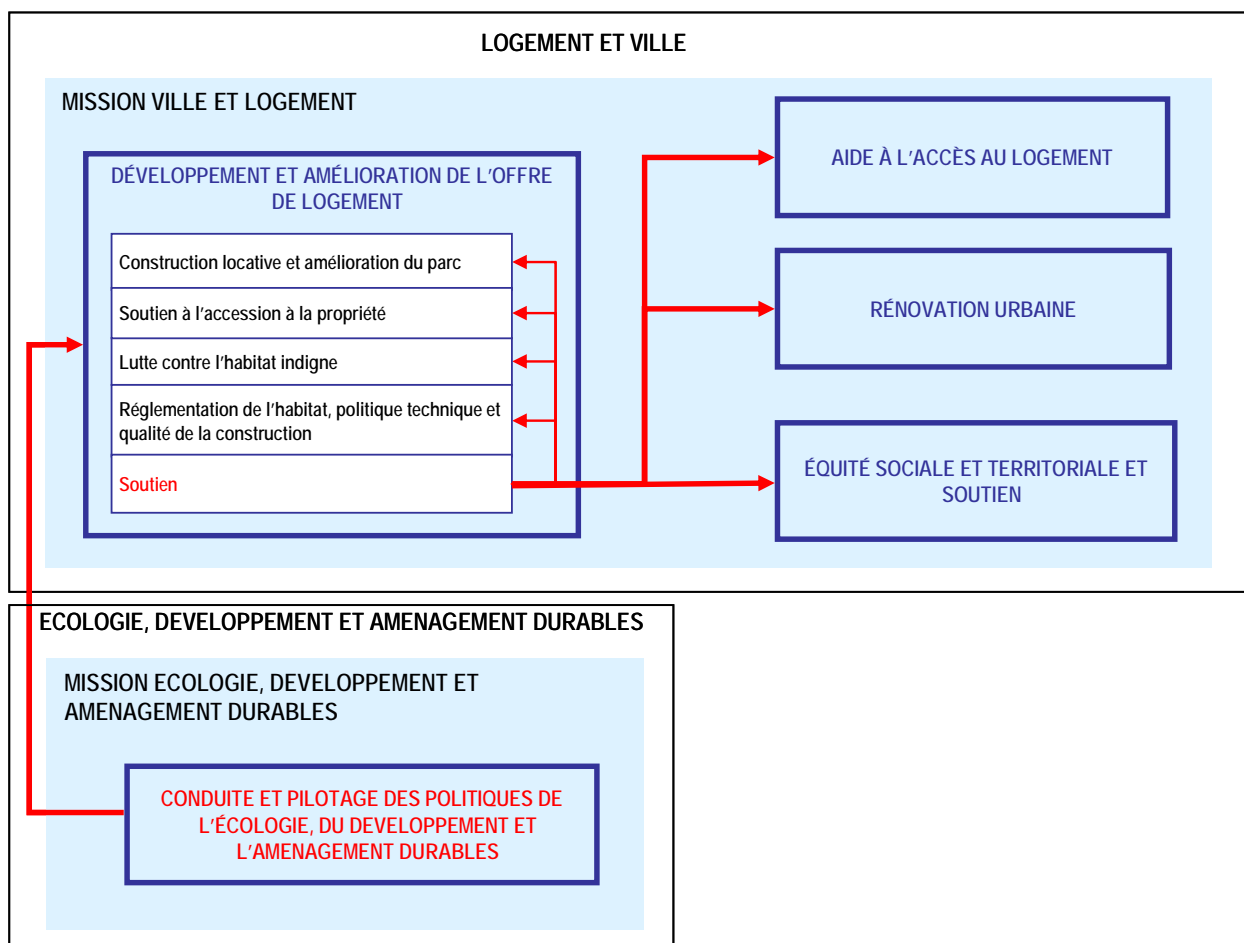
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 5 mars 2012). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2011, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



(PGM.GRAPHIQUE)

[PGM>CAC DEP et COUTS 2011>PGM>Saisir Schéma et textes Dépenses/Coûts>Schéma...](#)

Ce schéma qui a pour base celui du PLF 2011, modifié le cas échéant des amendements adoptés en LFI, doit intégrer, le cas échéant, les déversements résultant de la prise en compte des transferts de crédits en gestion.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | ANALYSE DES COÛTS

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2011 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2011 après ventilation interne	LFI 2011 après ventilation externe
Construction locative et amélioration du parc	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Soutien à l'accession à la propriété	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Lutte contre l'habitat indigne	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Soutien	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Total	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999 999 999

Ce tableau fournit les résultats de l'analyse de coûts issus de la LFI 2011 afin de permettre ensuite une comparaison avec ceux de l'exécution budgétaire 2011.

Farandole : Ces éléments sont saisis dans la partie « CAC LFI 2011 : actualisation ».

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2011 CP Dépenses directes	Ventilation interne (au sein du programme)	Exécution 2011 après ventilation interne	Écart à la prévision 2011	Écart à l'exécution 2011
Construction locative et amélioration du parc	999 999 999	+999 999	999 999 999	-99 999 999	+999 999 999
Soutien à l'accession à la propriété	9 999 999	-9 999 999	9 999	-9 999 999	-9 999 999
Lutte contre l'habitat indigne	99 999 999	+999 999	99 999 999	-99 999 999	-9 999 999
Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	9 999 999	+999 999	9 999 999	-99 999 999	-9 999 999
Soutien	999 999 999	+999 999	999 999 999	-99 999 999	+9 999
Total	9 999 999 999	0	9 999 999 999	-999 999 999	+99 999 999

Modalités de déversement

commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(PGM.TRPGM09) [PGM>CAC DEP et COUTS 2011>PGM>Saisir Schéma et textes...>Modalités...ventilation interne](#)

En ce qui concerne les modalités de déversement, le principe est d'appliquer les mêmes règles de calcul (clés notamment) que celles retenues en LFI 2011. Il va de soi que ce principe de continuité ne s'applique qu'à la nature et la structure de ces règles. Les données sur lesquelles elles s'appuient devront donc être issues de l'exécution : par exemple ETP réalisés (au lieu des ETP prévisionnels) et dépenses exécutées (au lieu des crédits).

Si d'autres choix de structure sont retenus, ils ne pourront qu'être exceptionnels et devront être dûment justifiés et explicités dans les commentaires.

Farandole : La saisie de la ventilation interne et de la ventilation externe s'effectue sur le même écran de saisie via la fonction « Saisir Ventilation dépenses par action » dans la partie « Analyse des coûts ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM12) PGM>CAC DEP et COUTS 2011>PGM>Saisir Schéma et textes...>Analyse...ventilation interne

Les commentaires présentant l'analyse des résultats doivent être précisément documentés.

Il ne s'agit pas à ce niveau de reproduire les éléments techniques demandés par ailleurs dans les fiches explicatives du dossier d'analyse de coûts (cf. Annexe 7 CAC appendice 2 de la circulaire sur la préparation des RAP 2011) mais d'insister tout particulièrement sur la signification des résultats obtenus en 2011, notamment par rapport aux prévisions de la LFI 2011 et aux résultats des RAP 2010.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2011 après ventilation interne	Ventilation externe (entre programmes)	Exécution 2011 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2011	Écart à l'exécution 2010
Construction locative et amélioration du parc	999 999 999	+999 999	999 999 999	-99 999 999	+99 999 999
Soutien à l'accession à la propriété	9 999 999	+999 999	9 999 999	-9 999 999	-9 999 999
Lutte contre l'habitat indigne	99 999 999	+999 999	99 999 999	-99 999 999	-99 999 999
Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	9 999 999	+999 999	9 999 999	-99 999 999	+99 999 999
Soutien	99 999 999	+999 999	99 999 999	-99 999 999	-9 999 999
Total	999 999 999	+1 234 567	999 999 999	-999 999 999	+99 999 999

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes

-1 234 567

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Mission « Culture »)

-1 234 567

Ce dernier tableau, dit des « programmes liés », détaille le montant par programmes destinataires ou bénéficiaires des déversements retracés en analyse des coûts. Le montant total de ce tableau doit être l'opposé exact du total indiqué dans le tableau qui précède (total de la ventilation externe par action, juste au dessus).

Modalités de déversement

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM08) PGM>CAC DEP et COUTS 2011>PGM>Saisir Schéma et textes...>Modalités...ventilation externe

En ce qui concerne les modalités de déversement, le principe est d'appliquer les mêmes règles de calcul (clés notamment) que celles retenues en LFI 2011. Il va de soi que ce principe de continuité ne s'applique qu'à la nature et la structure de ces règles.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM38) PGM>CAC DEP et COUTS 2011>PGM>Saisir Schéma et textes...>Analyse...ventilation externe

Les commentaires présentant l'analyse des résultats doivent être précisément documentés.

Il ne s'agit pas à ce niveau de reproduire les éléments techniques demandés par ailleurs dans les fiches explicatives du dossier d'analyse de coûts (cf. Annexe 7 CAC appendice 2 de la circulaire sur la préparation des RAP 2011) mais d'insister tout particulièrement sur la signification des résultats obtenus en 2011, notamment par rapport aux prévisions de la LFI 2011 et aux résultats des RAP 2010.

Les commentaires associés aux programmes de politique publique doivent être tout particulièrement développés par rapport à ceux des programmes de soutien – dont les écarts entre budgétisation et exécution seront notamment commentés - afin de répondre aux enjeux essentiels de l'analyse de coûts, à savoir la présentation des dépenses complètes des politiques publiques.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir à ce stade qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2011 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2011 Coûts complets	Écart à l'exécution 2010 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Construction locative et amélioration du parc	999 999 999	+999 999	+999 999	999 999 999	+99 999 999
Soutien à l'accession à la propriété	9 999 999	-9 999 999	+999 999	9 999 999	-9 999 999
Lutte contre l'habitat indigne	99 999 999	+999 999	+999 999	99 999 999	-99 999 999
Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	9 999 999	+999 999	+999 999	9 999 999	+99 999 999
Soutien	999 999 999	+999 999	+999 999	99 999 999	-9 999 999
Total	9 999 999 999	0	+2 345 678	999 999 999	+99 999 999

La configuration actuelle des systèmes d'information financiers de l'État ne permet pas une lecture directe des coûts par action, a fortiori leur intégration automatique dans l'application Farandole. Les coûts directs par action figurant dans la 1^{ère} colonne de ce tableau, à saisir dans Farandole, doivent donc être reconstitués par agrégation des données fournies par le département comptable ministériel (DCM) à partir des outils INDIA, ORCHIDÉE et CHORUS.

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-2 345 678
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Mission « Culture »)	-2 345 678

Pour ce dernier tableau, dit des « programmes liés », le montant total doit aussi être l'opposé exact du total indiqué dans le tableau qui précède (total de la ventilation externe des coûts par action, juste au dessus).

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM10)

PGM>CAC DEP et COUTS 2011>PGM>Saisir Schéma et textes...>**Analyse des coûts complets**

Ces commentaires qui présentent l'analyse des résultats sur les coûts complets doivent permettre d'éclairer la démarche retenue pour la construction des coûts complets et d'ébaucher une interprétation de nature économique et financière de ces coûts.

S'agissant de la construction des coûts complets, doivent être notamment mis en exergue les sujets liés :

- à la construction du périmètre retenu : Quelles sont les données comptables prises en compte ou non ? Des choix discrétionnaires (indépendamment de la disponibilité des données) ont-ils été effectués et pour quels motifs au regard des enjeux de l'exercice ?*
- aux différences de périmètre entre les dépenses et les charges ;*
- à l'analyse de ces différences : Quels en sont les éléments les plus significatifs (problématique de charges à payer ou de provisions pour charges, par exemple) ? Quelles informations apportent-ils sur le coût complet de l'action de politique publique concernée ?*

Les informations recueillies doivent aussi permettre, à moyen terme, d'approcher le coût économique des actions de politique publique et des activités qui leur sont associées.